

SFAM fait le forcing

Un consommateur témoigne auprès du Réseau anti-arnaques des pratiques de SFAM DEVELOPPEMENT, filiale du groupe SFAM (courrier du 5 juin 2018): « Dans un premier temps, j'ai reçu un appel sur mon téléphone portable me proposant de souscrire à une assurance tout en bénéficiant de 30 € de remboursement et d'un téléphone gratuit Iphone 5S. Puis, dans la foulée, SFAM m'a envoyé un sms pour valider ou refuser le contrat et bénéficier des avantages énoncés. Suspicieux, j'ai refusé de souscrire à l'offre pack famille. Or, à ma grande surprise, le 5 juin, j'ai reçu un courriel indiquant que ma demande de souscription avait bien été prise en compte et qu'un contrat avait été souscrit à mon nom. Je trouve la démarche de cette entreprise foncièrement malhonnête puisqu'elle tente de m'imposer un contrat que j'ai pourtant refusé. »

Dès le mois de septembre 2017 l'UFC-Que Choisir avait tiré le signal d'alarme. Même la profession s'est émue de ces pratiques puisque l'hebdomadaire L'Argus de l'Assurance évoquait dans ses colonnes, dès le 9 mars 2018 : « Alors que le courtier spécialisé en assurance affinitaire a fait son entrée, début février, au capital du groupe FNAC-DARTY, ses pratiques commerciales sont contestées par un nombre croissant de consommateurs ».

Bien évidemment, M. Sadri FEGAÏER, Président de SFAM DEVELOPPEMENT, relativise le nombre de réclamations par rapport au nombre de contrats souscrits.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)